

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juillet 2018**

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : GERBER Robert, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, JOST Bertrand, JACOBY Florence, WINKEL Yannick, GRAUFEL Didier, LECHNER Audrey

M. le Maire souhaite la bienvenue aux participants au conseil municipal et se réjouit de la présence de tous les membres.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. GRAUFEL Didier est nommé secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 23 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 fait l'objet des modifications suivantes :

M. GERBER Robert précise qu'il a bien participé au vote du point 3 de l'ordre du jour il confirme avoir quitté la séance à l'issue du vote

La rédaction du point 3 est modifiée en conséquence :

Adoptée par 9 voix pour

M. Gerber quitte la séance à l'issue du vote.

M. GERBER Robert souhaite la modification de l'alinéa 5 du point 3, le mot divulgation employé ne correspondant pas à la teneur de son intervention.

La rédaction de l'alinéa 5 est modifiée en conséquence :

M. le Maire oppose son refus à la présentation des nouveaux projets obtenus par M. Gerber, estimant que les documents ne lui avaient pas été communiqués dans des délais permettant d'en prendre connaissance au préalable.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 est adopté à l'unanimité

DCM2018-17

3 – Domaine et Patrimoine

3.1 – Acquisitions

Choix du projet de lotissement « Rue de la Carrière

M. le maire rappelle rapidement les 3 projets concernés, il précise la largeur de route retenu par le lotisseur Terra Aménagement (la largeur passe de 4m à 5m) sans incidence sur l'offre faite.

M. le Maire rappelle les délais contraints concernant le projet et souhaite de passer au vote pour déterminer le projet retenu. Les membres du conseil municipal étaient présent lors des présentations effectuée par les intéressés (société AIK, société AMIRAL et société Terra Aménagement).

M. le Maire propose de passer par le vote secret, chacun des membres du conseil disposant du matériel ad hoc.

A l'issue du dépouillement les voix se répartissent de la façon suivante :

9 voix pour la société Terra Aménagement

1 voix pour la société AIK

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de retenir la société Terra DUE, Route d'Obermodern à 67330 BOUXWILLER

DCM 2018-18

7 – Finances Locales

7.9 – Prise de participation

Participation Restauration Calvaire à la Communauté de Communes Pays de la Zorn

M. le Maire rappelle le processus concernant la restauration du calvaire :

Le calvaire concerné est celui situé à la sortie de Mutzenhouse vers Hohfrankenheim sur un terrain appartenant à M. Bornert. Afin de bénéficier de la subvention (à hauteur de 50% du financement) offerte par la COM-COM le calvaire, inscrit au patrimoine régional, doit être situé sur un terrain communal. Le calvaire est déplacé vers un terrain communal afin de satisfaire aux conditions demandées.

La COM-COM souhaite une délibération du conseil municipal pour la prise en charge des 50% du financement restant.

M. le Maire précise que le conseil de fabrique participera à hauteur de 25% de la restauration. Les associations réunions participeront au financement de l'aménagement de la placette.

VU la délibération de la Communauté de Communes Pays de la Zorn n°444/06/2018, confiant les travaux de restauration du calvaire pour un montant total de 7 209, 22 € HT à Jonathan CHRIST sis 12 rue de la Carrière à Mutzenhouse

VU la demande de participation demandée par la Communauté de Communes à la Commune de Mutzenhouse à hauteur de 50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de participer au financement tel que proposé par la COM-COM.
-

Adoptée à l'unanimité

4 – Fonction Publique
4.2 Personnel contractuel

7. REVALORISATION TRAITEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal,

VU l'engagement du contrat à durée déterminé de Madame SPITZER Simone du 16 avril 2001 au 15 avril 2003, du 16 avril 2001 au 15 avril 2007,

VU le contrat à durée indéterminé de l'agent à compter du 16 avril 2007 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire de la Fonction Publique Territoriale

Considérant que l'agent ne bénéficie pas des avancements automatiques de la Fonction Publique Territoriale

DECIDE de revaloriser le traitement de l'agent SPITZER Simone, née le 28 février 1959 à Strasbourg et domicilié 7 rue de la Croix à WINGERSHEIM par une nomination à l'indice Brut 471, majoré 411
Adoptée à l'unanimité

1 – Commande Publique
1.1 - Marché public

Achat d'un copieur numérique

Le copieur actuellement utilisé par la mairie est souvent mobilisé pour des impressions scolaires, l'imprimante de l'école n'ayant que la possibilité noir et blanc. Il est proposé d'acquérir un nouveau copieur pour la mairie et d'affecter celui actuellement utilisé à l'école, l'appareil noir et blanc, de technique ancienne, étant affecté à la salle des associations. L'affectation du copieur couleur de la mairie à l'école permet à celle-ci de disposer, à temps complet, d'un appareil largement dimensionné à ses besoins

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DONNE** son accord par 9 voix pour et une abstention (Florence Jacoby-Kieffer) à l'achat d'un nouveau copieur destiné à la mairie.

Présentation du rapport du SDEA 2017

M. GERBER Robert présente le rapport 2017 du SDEA.

A cet effet il distribue la synthèse du contrôle sanitaire de l'eau distribuée en 2017. Il attire l'attention sur les chiffres rassurant présentés et la bonne qualité de l'eau mais précise que des paramètres non significatifs dans l'état actuel pourraient évoluer dans le temps (cocktail de micropolluant, solvants, etc...) une attention particulière étant portée aux différents pesticides existants.

Pour extrait conforme
Le Maire : Pascal WICKER